

sommes considerables en Amérique & j'aimerois mieux renoncer pour jamais au droit d'en poursuivre le payement juridiquement, que de me soumettre à l'acte du timbre ; cela deviendroit des dettes d'honneur . Je crois donc , que le peuple , ou demeureroit dans cette situation , ou tâcheroit de se procurer quelque moyen de s'en tirer ; par exemple , en convenant universellement de procéder dans les cours de justice avec du papier commun .

Q. Ne seroit-il pas possible de faire exécuter l'acte du timbre , autrement qu'à main armée ?

R. Je ne vois pas même, comment des troupes pourroient être employées à le faire exécuter .

Q. Pourquoi ne le pourroient-elles pas ?

R. Supposons que vous en fassiez passer en Amérique . Elles ne trouveront personne sous les armes . Que feront-elles donc ? Elles ne pourront faire prendre des papiers timbrés, à ceux qui ne voudront point s'en servir . Elles ne trouveront point de rébellion ; il est vrai , qu'elles pourroient en occasionner .

Q. De quel nombre de troupes , croyez-vous que l'on eût besoin , pour protéger la distribution des papiers timbrés dans toute l'Amérique ?